

**Décision n° P 2015 -24 en date du 16 AVR. 2015
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 20 février 2014 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le relevé de décisions du comité foncier valant délibération du directoire en date du 9 avril 2015,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise HEBRARD - responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- l'acte de vente avec la SNC Pleyel 27, pour l'acquisition des parcelles BV71, BV72, BV23 et BV24 situées 17/27 rue Pleyel à Saint-Denis (93), et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence,
- l'acte de vente avec la SCI 5-11 Quai des Grésillons, pour l'acquisition des parcelles N109, N116, N118 et N153 situées 5 à 11 Quai des Grésillons à Gennevilliers (92), et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence,
- l'acte de résiliation de bail avec la Société Indoor Karting Organisation, bail conclu avec la SCI 118-222 sur un bien situé 118 rue Léon Geoffroy à Vitry-sur-Seine (94), parcelle DJ 123, et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 16 AVR. 2015

Le président du directoire

Philippe YVIN